

**Règlement de fonctionnement
Des accueils périscolaires et extrascolaires**

Rentrée scolaire 2022-2023



SOMMAIRE

1.Modalités d’inscription des accueils périscolaires et extrascolaires	p.3
❖ <u>Votre enfant fréquente déjà les accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville</u>	
❖ <u>C’est une première inscription</u>	
❖ <u>Flex ’Inscription</u>	
2.Modalités d’accueils des accueils périscolaires et extrascolaires	p.5
PERISCOLAIRE	
❖ <u>Pause méridienne : restauration et animation</u>	
❖ <u>Découverte alimentaire</u>	
❖ <u>Accueil périscolaire du matin et du soir</u>	
MERCREDIS RECREATIFS ET ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES	
LIEUX D’ACCUEILS ET HORAIRES	
3.Facturation	p.8
❖ <u>Traitement des absences</u>	
❖ <u>Grève Education Nationale</u>	
4.Informations sanitaires	p.9
❖ <u>Vaccins</u>	
❖ <u>Projet d’accueil individualisé</u>	
❖ <u>Enfant en situation d’handicap</u>	
❖ <u>Maladie ou blessure bénigne</u>	
❖ <u>Médicaments</u>	
❖ <u>Responsabilité de la Ville</u>	
5.SANCTIONS	p.9
6.CONTACTS	p.10

La Ville d'Amnéville propose différents temps d'accueils enfants qui permettent de concilier une notion de service aux familles et d'intérêt éducatif pour l'enfant. En effet, qu'il s'agisse des activités périscolaires et extrascolaires, notre objectif est de proposer un accueil de qualité, en respectant les besoins et attentes des enfants

La Ville, au travers du personnel qui encadre ses structures, est le garant de la sécurité morale et physique des mineurs pendant tout le temps où ces derniers lui sont confiés, conformément à la réglementation en vigueur. Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions et modalités de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires et précise les droits et obligations des familles concernant l'ensemble de ces activités.

1. Modalités d'inscription des accueils périscolaires et extrascolaires

Les accueils périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont ouverts à tous les enfants scolarisés à Amnéville/Malancourt dès lors qu'ils sont dans l'année de leur scolarisation obligatoire (petite section de maternelle) dans la limite des places disponibles.

Les accueils extrascolaires (mercredis récréés et accueils de loisirs vacances) sont ouverts en priorité aux enfants d'Amnéville/Malancourt âgés entre 3 et 12 ans. Des enfants de communes extérieures pourront être accueillis dans la limite des places disponibles.

Afin que la demande d'inscription soit traitée, il faut impérativement avoir déposé au Service Enfance le dossier d'inscription dûment complété et accompagné de toutes les pièces demandées.

La période d'inscription est définie chaque printemps afin de réceptionner les demandes d'inscriptions pour la rentrée qui suit dans la limite des places disponibles.

Pour une inscription périscolaire en cours d'année, un délai de traitement de 48h est appliqué afin que le Service Enfance puisse évaluer la capacité d'accueil.

Le dossier d'inscription est unique et concerne tous les accueils périscolaires, mercredis récréés et accueils de loisirs vacances.

Marche à suivre pour l'inscription de votre enfant :

- ❖ Votre enfant fréquente déjà les accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville :

Un dossier papier vous sera transmis par voie postale courant du printemps.

Ce dossier est à compléter et à déposer au service Enfance (en main propre, dans la boîte aux lettres, par voie postale, par envoi numérique) à **partir du 30 mai 2022**.

Les dossiers seront enregistrés et traités par ordre d'arrivée.

Il est nécessaire de spécifier dans le dossier d'inscription quels temps d'accueil sont souhaités, et préciser si l'accueil est régulier ou « selon planning »

La confirmation d'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023 vous sera communiquée par mail durant l'été

❖ C'est une première inscription :

Retirer un dossier d'inscription (auprès du service Enfance ou en le téléchargeant sur le site de la Ville d'Amnéville

Ce dossier est à compléter et à déposer au service Enfance (en main propre, dans la boîte aux lettres, par voie postale, par envoi numérique) à **partir du 30 mai 2022.**

Les dossiers seront enregistrés et traités par ordre d'arrivée.

Il est nécessaire de spécifier dans le dossier d'inscription quels temps d'accueil sont souhaités, et préciser si l'accueil est régulier ou « selon planning »

La bonne inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023 vous sera communiquée par mail durant l'été

Lors de l'inscription de votre enfant, le nombre de jours de fréquentation des différents temps d'accueil est précisé sur le dossier remis au service Enfance.

En cas de modification de la demande initiale, une demande écrite est à fournir au plus tard 48 heures avant la date de début du changement souhaité.

NOUVEAUTE

❖ Flex 'Inscription (périscolaire et mercredis récréés)

Durant l'année, l'organisation du service permet de modifier l'inscription initiale de manière ponctuelle.

Pour ce faire, il faut prévenir le service par mail ou par téléphone, **la veille avant 16h.**

Il est important que la réservation des créneaux horaires porte uniquement sur les besoins réels des familles.

Cette flexibilité d'inscription a pour vertus

- D'offrir un service d'accueil à un maximum d'enfants
- Une facturation en cohérence avec les accueils consommés
- Des commandes de repas et de gouters au plus juste ce qui limite le gaspillage
- Un recrutement d'animateurs plus efficient

Le secrétariat portera une attention particulière aux abus de réservations.

Chaque mois au moment de la facturation, les familles concernées seront contactées par téléphone et par mail.

Suite à cet avertissement, si la pratique perdure, le service Enfance se réserve le droit de supprimer les inscriptions réservées avec abus.

2.Modalités d'accueils des accueils périscolaires et extrascolaires

PERISCOLAIRE

❖ Pause méridienne : restauration et animation

La restauration scolaire est ouverte aux enfants scolarisés à Amnéville et Malancourt.

Trois types de menus y sont proposés :

- Repas classique
- Repas sans porc
- Repas sans viande

Elle fonctionne durant les périodes scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit :

ECOLE CHARLES PEGUY	2 services	Salle Edelweiss - Amnéville
ECOLE DU PARC	2 services	Salle Maurice Chevalier - Amnéville
ECOLE JULES FERRY Maternelle Petite Ecole	1 service	Salle Orchidées Malancourt-la-Montagne
ECOLES MATERNELLES (Ile aux enfants, Cimenterie, La Forêt)	1 service	Au sein de chaque école
Maternelle Clémenceau	1 groupe de GS Le reste du groupe	Salle Edelweiss – Amnéville Modulaire Clémenceau

Durant la pause méridienne, avant ou après le repas, des activités ou des temps calmes sont proposés par les animateurs dans différents lieux.

Les enfants scolarisés à l'école Charles Péguy se rendent à pied à la salle Edelweiss accompagnés de leurs animateurs.

Les enfants scolarisés à l'école du Parc se rendent en bus à la salle Maurice Chevalier accompagnés de leurs animateurs.

Les enfants scolarisés à l'école Jules Ferry se rendent à pied à la salle Orchidée accompagnés par leurs animateurs sauf pour la période d'après les vacances d'automne et jusqu'aux vacances de printemps où le déplacement se réalise en bus.

Pour la maternelle la Petite Ecole les trajets (aller et retour) s'effectuent en bus durant toute l'année. Ces déplacements doivent obéir aux règles de sécurité en vigueur. Le retour s'effectue dans les mêmes conditions.

Si l'enfant n'a pas fréquenté la restauration scolaire, aucune prise en charge avant la reprise des cours de l'après-midi n'est possible par les animatrices.

❖ Découverte alimentaire

Une des missions principales des animatrices est d'inciter les enfants à goûter à tous les plats (même les légumes...) et à les sensibiliser à une alimentation variée et équilibrée.

Le traiteur qui confectionne les repas de tous les restaurants scolaires est le Foyer Jeunes Travailleurs de Thionville. Tous les restaurants sont livrés le jour même en liaison chaude.

Les menus sont consultables sur :

- Le site www.amneville-les-thermes.com
- Le Facebook de la ville : <https://www.facebook.com/amneville.malancourt57>
- Sur PanneauPocket

❖ Accueil périscolaire du matin et du soir

Il fonctionne durant les périodes scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit :

MATIN (1)		
Ecoles élémentaires Charles Péguy et au Parc	7h30 à 8h15	Au sein de chaque école
Ecoles maternelles d'Amnéville	7h30 à 8h30	Au sein de chaque école
Ecole élémentaire Jules Ferry et maternelle La Petite Ecole	7h30 à 8h05	Au sein de chaque école
SOIR (2)		
Ecoles élémentaire Charles Péguy et au Parc	16 h 05 à 19 h 00	Au sein de chaque école
Ecoles maternelles Clémenceau, Ile aux enfants et La Forêt	16 h 00 à 19 h 00	Modulaire Clémenceau *
Ecole maternelle la Cimenterie	16 h 00 à 19 h 00	Au sein de l'école
Ecole maternelle La Petite Ecole – Malancourt-la-Montagne	16 h 00 à 19 h 00	Salle Abbé Hemmer
Ecoles élémentaire Jules Ferry de Malancourt-la-Montagne	16 h 00 à 19 h 00	Salle Abbé Hemmer

* Sauf évolution des effectifs, les enfants des écoles maternelles de l'Ile aux enfants et de la Forêt sont transportés en bus à partir de 16h00 au modulaire Clémenceau.

(1) Pour l'accueil du matin, la Ville n'est pas responsable de l'enfant déposé devant la grille avant l'heure.

(2) Pour l'accueil du soir et par mesure de sécurité, les portes des différents accueils sont fermées à clef. Les enfants pourront être récupérés après leur collation, à partir de 16h45 :

- Pour l'école Charles Péguy, sous le préau en frappant à la porte
- Pour l'école du Parc, du côté de la bibliothèque en sonnant
- Pour les écoles de Malancourt à la salle Abbé Hemmer, en frappant à la porte
- Pour les maternelles Clémenceau, la Forêt, Ile aux enfants au modulaire Clémenceau et la Cimenterie à l'école en sonnant à la porte.

MERCREDIS RECREATIFS ET ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

Les mercredis récréatifs et accueils de loisirs vacances sont ouverts durant toute l'année hors jours fériés à tous les enfants de 3 à 12 ans d'Amnéville/Malancourt et communes extérieures dans la limite des places disponibles.

A Amnéville :

- ✓ Mercredis récréés : sur la période scolaire hors vacances et jours fériés
 - Une sortie par trimestre est organisée pour l'ensemble des enfants.

- ✓ Accueils de loisirs vacances :
 - 2 semaines aux vacances d'automne
 - 2 semaines aux vacances d'hiver
 - 2 semaines aux vacances de printemps
 - 6 semaines aux vacances d'été
 - Fermeture complète aux vacances de fin d'année

Les inscriptions aux accueils de loisirs vacances se font à la semaine complète.

A Malancourt :

- ✓ Mercredis récréés : sur la période scolaire hors vacances et jours fériés
 - Une sortie par trimestre est organisée pour l'ensemble des enfants.
- ✓ Accueils de loisirs vacances :
 - 1 semaine aux vacances d'automne
 - 1 semaine aux vacances d'hiver
 - 1 semaine aux vacances de printemps
 - 2 semaines aux vacances d'été
 - Fermeture complète aux vacances de fin d'année

Les inscriptions aux accueils de loisirs vacances se font à la semaine complète.

Ces accueils répondent aux critères d'exigences du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

LIEUX D'ACCUEILS ET HORAIRES

A Amnéville :

L'accueil des enfants scolarisés dès 3 ans jusqu'à 6 ans se déroule au sein du modulaire Clémenceau. Les enfants âgés de 6 ans 12 ans sont accueillis à l'école élémentaire Charles Péguy

A Malancourt :

L'accueil des enfants scolarisés dès 3 ans jusqu'à 12 ans se déroule à la salle Abbé Hemmer

Les parents ne sont pas autorisés à entrer au sein de l'établissement.

Les accueils sont proposés selon les modalités suivantes :

Accueil échelonné avec collation	7h30 à 9h
Activité du matin	9h à 11h40
Temps de restauration et animation	11h40 à 13h30
Activité de l'après-midi	13h30 à 17h
Départ échelonné	17h à 18h

Il est possible d'inscrire votre enfant en journée complète ou à la demi-journée avec ou sans repas

Il est important de respecter les horaires annoncés.

Par exemple, si votre enfant est inscrit le matin avec repas, vous pourrez venir le chercher directement sur son lieu d'accueil (école Charles Péguy ou modulaire Clémenceau) entre 13h30 et 14h.

Il ne vous est pas possible de déposer ou de venir chercher votre enfant directement au moment du temps de restauration, tout autant que sur les temps d'activités.

Les enfants de 3 ans pourront bénéficier d'un temps de repos au sein de l'école maternelle Clémenceau.

3. Facturation

La facture est établie chaque début de mois pour le mois écoulé, elle vous est transmise par voie postale. Il est donc important de communiquer au Service Enfance tout changement d'adresse.

A Amnéville

Le règlement s'effectue au service Enfance en espèces, par chèque ou CB du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (sauf le mardi matin)

A Malancourt

Aux heures d'ouverture de la Mairie annexe

Il sera possible de régler en ligne à partir de janvier 2023

❖ Traitement des absences

En cas d'absence d'une semaine consécutive, une régularisation est possible sur présentation d'un certificat médical à transmettre au Service Enfance à la suite de l'absence.

❖ Grève Education Nationale

En cas de grève la Ville doit assurer un service minimum d'accueil pendant le temps scolaire **si le taux de grévistes atteint les 25 %.**

Sous ce seuil, l'école a l'obligation de prendre en charge votre enfant.

Si vous décidez de garder votre enfant à la maison, il vous appartient de prévenir le service Enfance sans quoi les accueils seront facturés.

4. Informations sanitaires

❖ Vaccins

Les vaccins de votre enfant doivent être obligatoirement mis à jour, si ce n'est pas le cas un certificat médical de contre-indication devra être fourni.

❖ Projet d'accueil individualisé

Toute allergie alimentaire ou éviction doit être impérativement signalée à l'inscription et accompagnée obligatoirement d'un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par le médecin traitant et/ou l'allergologue. Le document est à retirer au Service Enfance.

❖ Enfant en situation d'handicap

Toute situation particulière concernant votre enfant doit être impérativement signalée à l'inscription. Un projet d'accueil personnalisé (PAP) doit obligatoirement être rédigé par le service Enfance en concertation avec la famille.

❖ Maladie ou blessure bénigne

Le personnel encadrant préviendra les parents ou toute autre personne autorisée à venir récupérer l'enfant.

❖ Médicaments

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf en cas de protocole PAI.

❖ Responsabilité de la Ville

Durant le temps où la responsabilité de la Ville, représentée par Monsieur le Maire, est engagée, les parents autorisent celle-ci, en cas d'accident, à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires : soins de premiers secours, voire hospitalisation.

5. SANCTIONS

Toute vie en collectivité n'est possible que parce qu'il existe des règles communes et admises par tous.

Nous vous rappelons que les temps périscolaires sont des moments de « pause » dans la journée des enfants. Les animatrices sont présentes pour encadrer et calmer certaines agitations. L'accueil n'est profitable à l'enfant que dans la mesure où il respecte les lieux, le personnel et ses camarades. Il relève de la responsabilité des parents de faire comprendre à leur(s) enfant(s) que la vie en collectivité doit respecter les règles ci-dessous :

- ✓ Respect d'autrui
- ✓ Ne pas mettre en danger autrui et soi même
- ✓ Aucune violence physique et/ou verbale
- ✓ Respect du matériel et des locaux

En cas de manquements répétés, des sanctions graduelles seront appliqués par le service enfance :

1. Contact téléphonique avec les parents afin de signaler l'attitude non adaptée de l'enfant
2. Lettre d'avertissement
3. Renvoi temporaire
4. Renvoi définitif

6.CONTACTS

Le Service Enfance

Accueil : 03.87.71.08.03

Secrétariat Inscriptions et facturation :

03.87.53.61.83 - 03.87.53.61.84 - 03.82.45.13.23

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le mardi matin

secretariat.socio@amneville-les-thermes.com

Mairie annexe Malancourt

03.87.53.50.31

Les lieux d'accueil

Contact afin de prévenir l'accueil d'un éventuel retard

Lieux	Contact uniquement durant le créneau horaire d'accueil	Périscolaire soir 16h05 à 19h	Mercredis récréés 7h30 à 18h	Accueils de loisirs vacances 7h30 à 18h
Ecole Charles Péguy	06.43.74.84.20	X	X	X
Ecole du Parc	06.14.27.27.43	X		
Salle Abbé Hemmer	06.13.66.00.69	X	X	X
Modulaire Clémenceau	06.45.44.75.76	X	X	X
Ecole La Cimenterie	03.87.67.16.46	X		

Le Maire
Eric MUNIER
Par délégation
L'adjoint au Service Enfance
Emmanuel HOLTZ

